

OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS EN PAYS DE LA LOIRE

2ème synthèse des données régionales - 2024

Réalisation :

Le **COMPAS** pour le compte de la DREETS des Pays de la Loire

Plateforme d'observation sociale : pos-pays-de-la-loire.fr

DREETS : pays-de-la-loire.dreets.gouv.fr

COMPAS : lecompas.fr

Décembre 2024

Table des matières

Introduction.....	2
Fiche objectif – Schéma MJPM 2020/2025.....	3
Le public vulnérable en Pays de la Loire.....	4
Quelques données sociodémographiques	4
Population générale en région	4
Les personnes âgées en région.....	5
Quelques données sur la population en situation de vulnérabilité en région	6
Le public sous mesure de protection en région.....	9
L'offre MJPM en Pays de la Loire.....	11
Les Mandataires individuels.....	11
Les préposés d'établissement	12
Les services mandataires	13
Les mesures de protection gérées par les professionnels en région.....	14
Les mesures confiées aux professionnels selon le type de professionnel.....	14
Les délégués aux prestations familiales	16
Les mesures d'accompagnement social et personnalisé (MASP).....	17
Les mesures de protection gérées par les familles/proches et les services ISTF en Pays de la Loire	18
Les mesures de protection confiées aux familles/proches.....	18
L'activité des services ISTF	18
Les personnes sollicitant les services ISTF	19
Demandes adressées aux services ISTF	20
Modalités d'intervention des services ISTF	22

Introduction

Afin de répondre aux objectifs fixés par le dernier schéma régional MJPM et DPF 2020-2025 (Axe 1 – Objectif stratégique n°1), la DREETS des Pays de la Loire a mis en place un observatoire régional de la protection juridique des majeurs avec l'appui de la plateforme d'observation sociale, du CREA et du Compas. La finalité de cet observatoire est de disposer d'un espace d'analyse prospective visant à mieux apprécier l'évolution de l'offre en région et la mesure de l'activité des MJPM.

Concrètement, la mise en place de cet observatoire s'est traduite par la création d'un groupe de travail « Mandataires judiciaires à la protection des majeurs » au sein de la plateforme d'observation sociale des Pays de la Loire. Cette dernière héberge de nombreux groupes de travail sur des thématiques sociales variées¹.

L'année 2021 aura été celle de la réflexion et de la création de l'observatoire. Les échanges menés dans le cadre du groupe de travail « MJPM » au sein de la POS ont permis de confirmer la création de cet observatoire, de délimiter ses champs d'investigation, de recenser les données disponibles et celles à obtenir mais également de mobiliser certains partenaires (CAF, CD, tribunaux de la région, ministère de la Justice) afin de disposer d'une base pertinente d'indicateurs.

Pour autant, les travaux de l'observatoire nécessitent d'être consolidés sur plusieurs points :

- Consolider les données, notamment en travaillant en lien avec le ministère de la Justice et les tribunaux implantés sur le territoire régional afin de disposer d'une base de données fiables concernant les mesures de protection confiées aux familles/proches ;
- Disposer d'un corpus de données reposant sur une temporalité cohérente afin d'avoir une lecture actuelle de la vie du secteur.
- Élargir la composition du groupe de travail au sein de la POS en intégrant plus largement les acteurs du secteur de la protection juridique pour croiser les observations et analyses : MJPM, juge, représentant des conseils départementaux, de la CAF...
- Proposer des points de comparaison avec le niveau national et éventuellement, avec d'autres régions ;
- Ajouter des données et indicateurs complémentaires et pertinents en fonction des besoins recensés et des remarques formulées par les acteurs.

La première année de travail aura permis l'élaboration d'un tableau de bord, mais également la production d'une synthèse reprenant les éléments saillants au niveau régional et départemental. Ce document est ainsi une actualisation de la synthèse qui a été élaborée en 2021. Cette synthèse propose une lecture de différents indicateurs au sein de 3 grands champs d'investigation :

- Le public vulnérable à travers la mobilisation d'indicateurs sociodémographiques et en lien avec le secteur de la protection juridique ;
- L'offre MJPM en région Pays de la Loire selon les différents types de mandataires (mandataire individuel, préposé d'établissement et service mandataire), les différents types de mesures gérés par les MJPM, le public sous mesure de protection ;
- Les mesures de protection assurées par les familles/proches et l'activités des services d'Information et de Soutien des Tuteurs Familiaux (ISTF)

Nous tenons à remercier l'ensemble des acteurs ayant contribué à l'existence de cet observatoire (DREETS, POS, CREA, COMPAS), à la transmission des données (DREETS, Conseils Départementaux, CAF, MJPM, tribunaux) et à la production de ces documents.

¹ Pour plus d'information : <https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/>

Axe 1 : La garantie de la diversité de l’offre sur les territoires et l’adéquation de la réponse aux besoins

Axe n°1	OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : RECOLTE DES DONNÉES ET SUIVI DE L’ACTIVITÉ	
Pilote de l’action : PCS/MATT		
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un observatoire d’analyse prospective de l’évolution de l’offre et de mesure de l’activité des MJPM 	
Modalités d’action	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un observatoire piloté par le pôle cohésion sociale et la MATT, composé de représentants des MJPM, de magistrats et des conseils départementaux • Recueillir et analyser des données sur l’évolution démographique de la population en région • Déployer des conventions de partenariats avec les tribunaux pour recueillir les données relatives aux mesures de tutelles familiales et d’habilitation familiale • Déployer des conventions de partenariats avec les Conseils Départementaux pour recueillir les données relatives aux MASP et aux MJAGBF • Déployer une convention avec l’ARS pour connaître le nombre de préposés d’établissements et prévoir un fléchage de leur financement dans le cadre des CPOM des structures sanitaires et médico-sociales • Sensibiliser les mandataires judiciaires à la nécessité d’utiliser l’outil E-MJPM et s’assurer de son actualisation périodique • Promouvoir auprès des tribunaux l’intérêt de consulter et de renseigner l’outil E-MJPM • Procéder au recueil et à l’analyse périodique du taux d’absentéisme dans les Services de mandataires judiciaires à la protection des majeurs et au nombre de mesures suivies par chaque mandataire • Mener une réflexion à partir des données d’activités recueillies sur les solutions envisageables afin d’assurer la continuité des mesures et répondre aux enjeux de recrutements 	
Partenaires à mobiliser	DDCS/ MJPM / Conseils Départementaux / Ministère de la Justice / ARS	
Indicateurs de suivi		Sources et échéances
Constitution de l’observatoire		Compte-rendu de la réunion d’installation / 2021
Réunion annuelle de l’observatoire		Compte-rendu de la réunion annuelle / tous les ans
Convention de partenariat avec les Conseils départementaux		Nombre de conventions signées et actives / Tous les ans
Convention de partenariat avec les tribunaux		Nombre de conventions signées et actives / Tous les ans
Volume annuel d’ouverture et de fermeture de mesures, par mandataire et absentéisme		Rapport d’activité

Le public vulnérable en Pays de la Loire

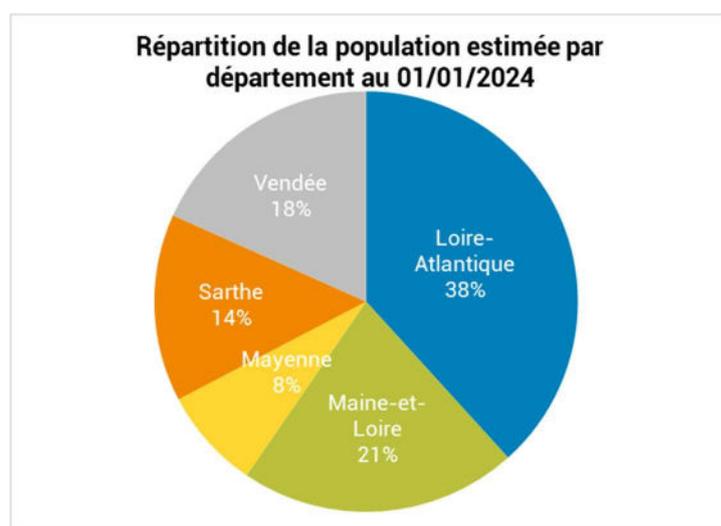
Quelques données sociodémographiques

Population générale en région

Indicateurs socio-démographiques	44	49	53	72	85	Pays de la Loire
Population estimée	1 503 876	834 135	304 981	566 096	717 301	3 926 389
Evolution 2018-2024	+6,47%	+2,24%	-0,68%	+0,02%	+5,49%	+3,83%

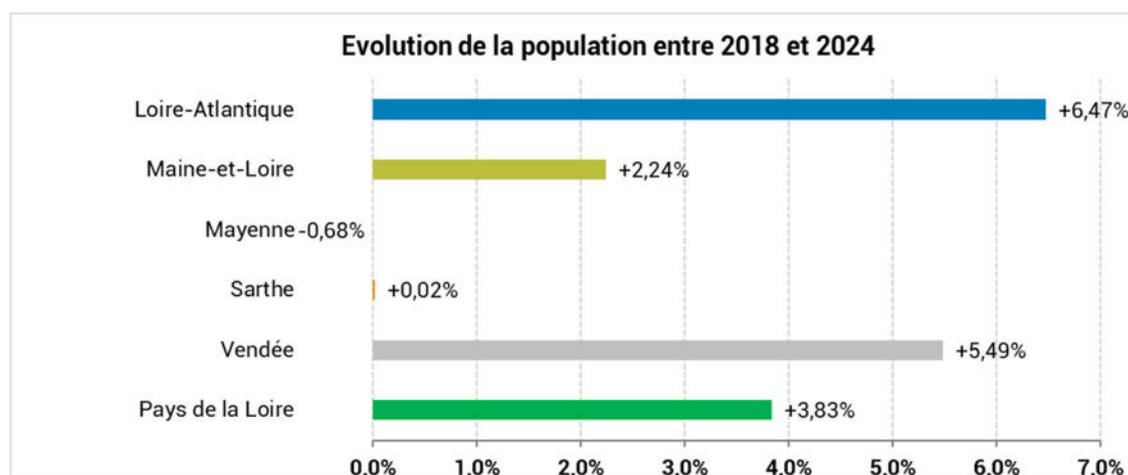
Source : INSEE RP – Date : 01/01/2024

Début 2024, les Pays de la Loire comptaient **3 926 389 habitants**. Le département de la Loire-Atlantique représentait à lui seul 38% de la population régionale.



Source : INSEE – Date : 01/01/2024

Entre 2018 et 2024, la **population régionale a augmenté de +3,8%** (soit 144 966 habitants supplémentaires). En région, trois départements concentrent cette augmentation dans une proportion variable : la Loire-Atlantique, la Vendée et le Maine-et-Loire. A l'inverse, la Mayenne enregistre une évolution négative et la population de la Sarthe a stagné.



Source : INSEE RP – Date : 2018-2024

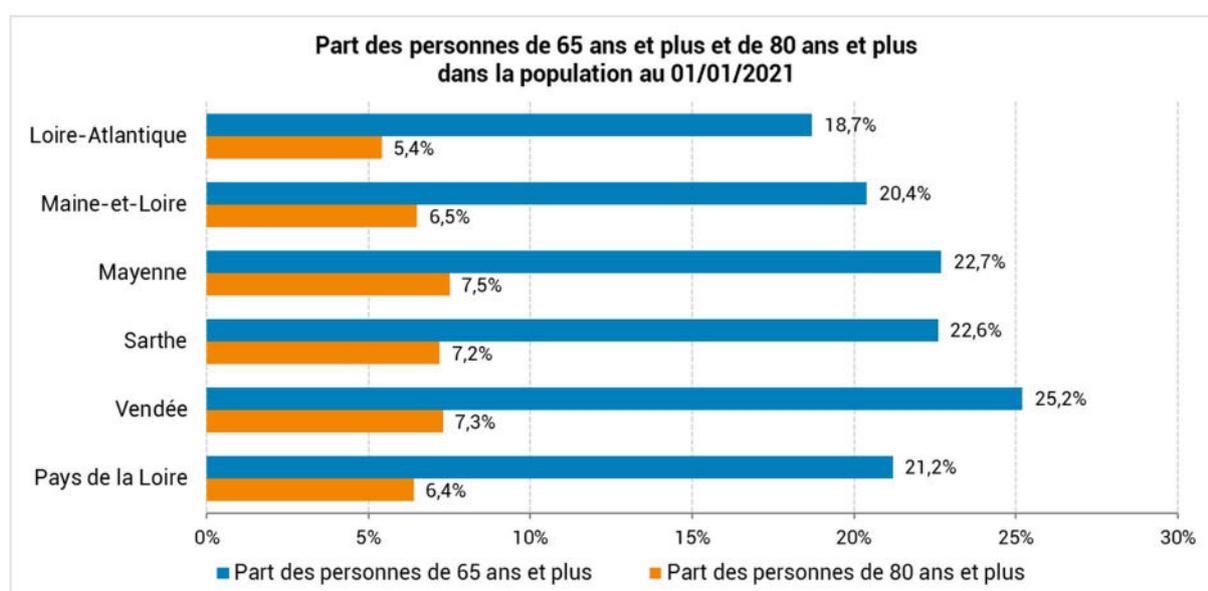
Les personnes âgées en région

Indicateurs socio-démographiques	44	49	53	72	85	Pays de la Loire
Population âgée de 65 ans et plus	272 737	168 345	69 390	128 076	176 596	815 144
<i>Evolution entre 2015 et 2021</i>	<i>+16,8%</i>	<i>+13,5%</i>	<i>+9,5%</i>	<i>+11,0%</i>	<i>+19,8%</i>	<i>+15,1%</i>
<i>Part de la population âgée de 65 ans et plus</i>	<i>18,7%</i>	<i>20,4%</i>	<i>22,7%</i>	<i>22,6%</i>	<i>25,2%</i>	<i>21,2%</i>
Population âgée de 80 ans et plus	78 954	53 459	22 894	40 505	50 890	246 703
<i>Evolution entre 2015 et 2021</i>	<i>+8,4%</i>	<i>+6,5%</i>	<i>+1,5%</i>	<i>+3,5%</i>	<i>+10,5%</i>	<i>+6,9%</i>
<i>Part de la population âgée de 80 ans et plus</i>	<i>5,4%</i>	<i>6,5%</i>	<i>7,5%</i>	<i>7,2%</i>	<i>7,3%</i>	<i>6,4%</i>
<i>Nombre de personnes supplémentaires dans la tranche d'âge 80 ans et plus entre 2021 et 2050</i>	<i>+104 056</i>	<i>+57 771</i>	<i>+21 906</i>	<i>+35 895</i>	<i>+77 190</i>	<i>+ 296 817</i>
<i>Progression du nombre de personnes de 80 ans et plus entre 2021 et 2050</i>	<i>+132%</i>	<i>+108%</i>	<i>+96%</i>	<i>+89%</i>	<i>+152%</i>	<i>+120%</i>

Source : INSEE RP (RP 2021 - projections de population Omphale 2022, scénario central) – Date : 01/01/2021

Au 01/01/2021, les personnes âgées de 65 ans et plus représentaient 21,2% de la population régionale (815 144 habitants) et les personnes âgées de 80 ans et plus représentaient 6,4% de la population régionale (246 703 habitants). A noter, que c'est en Vendée que la part de la population âgée de 65 ans et plus est la plus élevée avec 25,2% de la population départementale.

Entre 2015 et 2021, la population régionale âgée de 65 ans et plus a augmenté de 15,1% et celle de 80 ans et plus de 6,9%. Selon l'INSEE, le nombre de personnes âgées de 80 ans et plus supplémentaires pourrait plus que doubler entre 2021 et 2050, soit une augmentation estimative de 296 817 personnes.



Source : INSEE RP (RP 2021) – Date : 01/01/2021

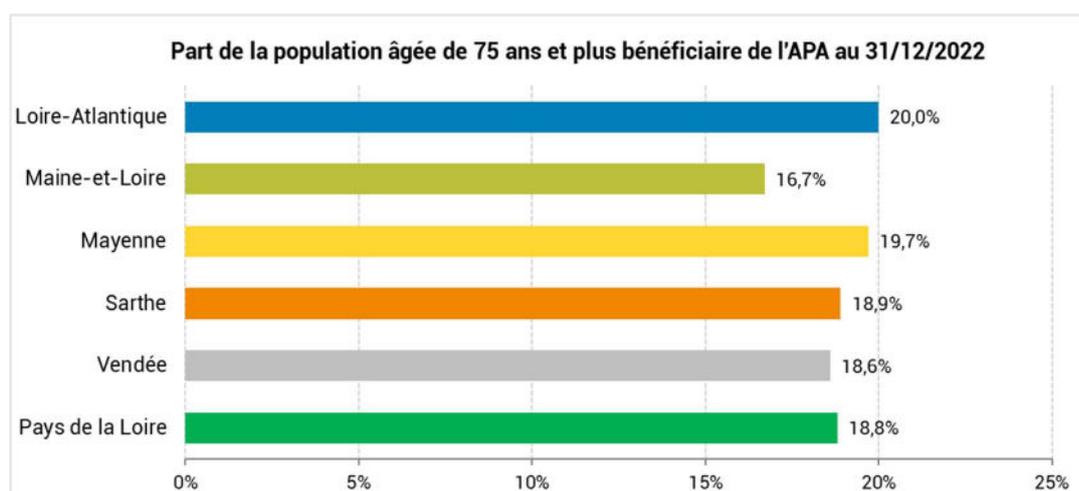
Quelques données sur la population en situation de vulnérabilité en région

Les bénéficiaires de l'APA²

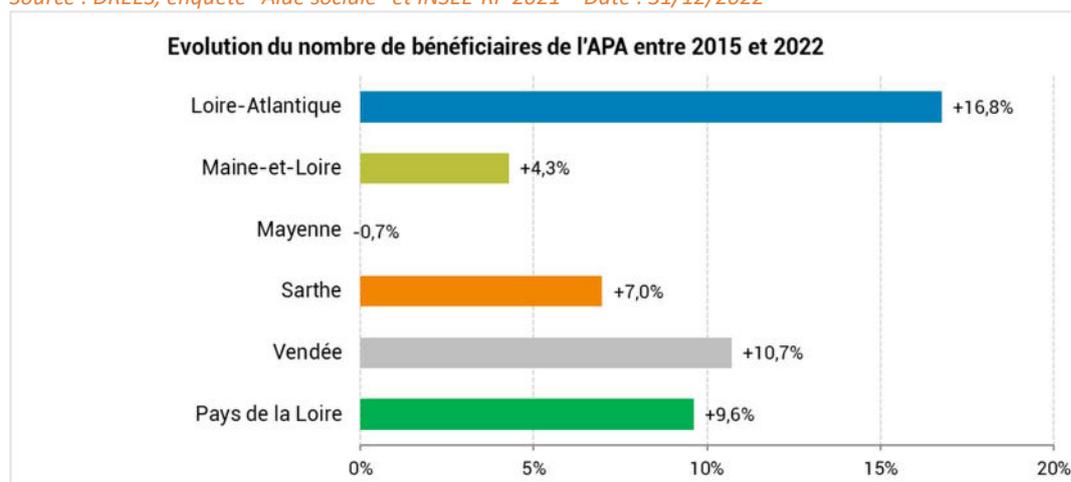
Indicateurs de la population vulnérable	44	49	53	72	85	Pays de la Loire
Nombre de personnes bénéficiaires de l'APA	25 032	13 571	6 687	11 595	14 920	71 805
<i>Evolution 2015-2022</i>	<i>+16,8%</i>	<i>+4,3%</i>	<i>-0,7%</i>	<i>+7,0%</i>	<i>+10,7%</i>	<i>+9,6%</i>
<i>Part de la population de 75 ans et plus bénéficiaire de l'APA en %</i>	<i>20,0%</i>	<i>16,7%</i>	<i>19,7%</i>	<i>18,9%</i>	<i>18,6%</i>	<i>18,8%</i>
Nombre de personnes bénéficiaires de l'AAH	23 170	11 586	4 669	8 877	10 172	58 474

Source : DREES, enquête "Aide sociale" et INSEE-RP 2021 – Date : 31/12/2022

Fin 2022, **71 805 personnes recevaient l'APA en Pays de la Loire**, soit une augmentation de +9,6% entre 2015 et 2022. Au cours de cette période, tous les départements ont connu une augmentation des bénéficiaires de l'APA, excepté la Mayenne (-0,7% de bénéficiaires). La plus forte augmentation a été enregistrée en Loire-Atlantique (+16,8%). En 2022, **18,8% de la population régionale âgée de 75 ans et plus bénéficient de l'APA**.



Source : DREES, enquête "Aide sociale" et INSEE-RP 2021 – Date : 31/12/2022



Source : DREES, enquête "Aide sociale" – Date : 2015-2022

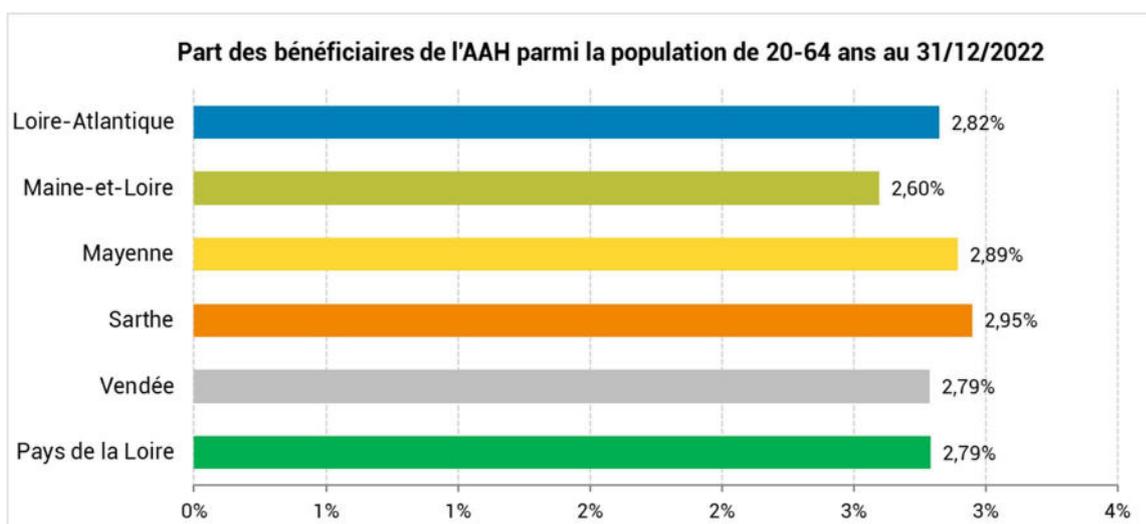
² L'APA (allocation personnalisée d'autonomie) est une allocation destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie. Il existe deux APA différentes : l'APA à domicile et l'APA en établissement.

Les allocataires de l'AAH³

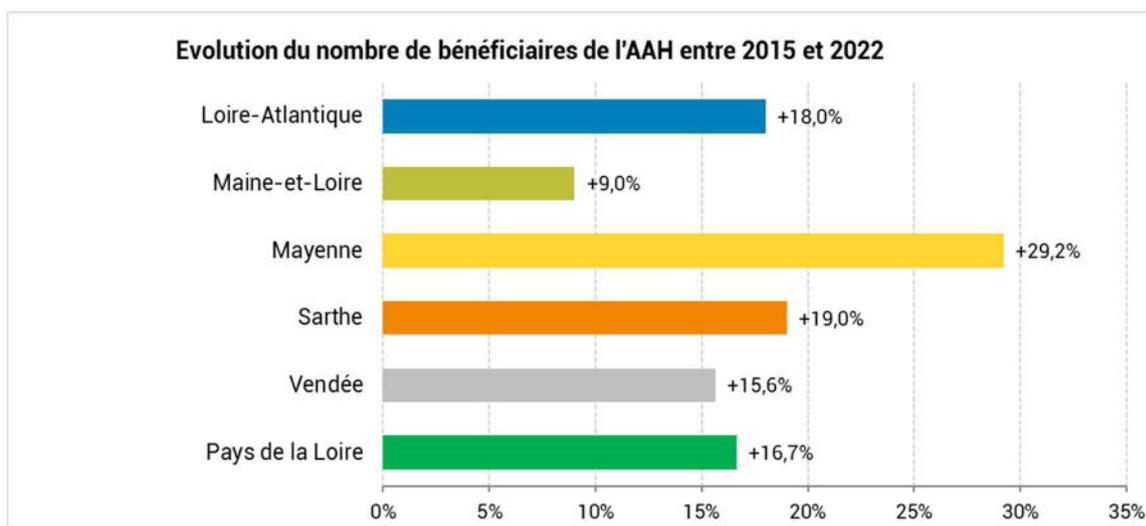
Indicateurs de la population vulnérable	44	49	53	72	85	Pays de la Loire
Nombre de personnes bénéficiaires de l'AAH	23 170	11 586	4 669	8 877	10 172	58 474
<i>Evolution 2015-2022</i>	<i>+18,0%</i>	<i>+9,0%</i>	<i>+29,2%</i>	<i>+19,0%</i>	<i>+15,6%</i>	<i>+16,7%</i>
<i>Part des bénéficiaires de l'AAH parmi la population de 20-64 ans</i>	<i>2,8%</i>	<i>2,6%</i>	<i>2,9%</i>	<i>2,9%</i>	<i>2,8%</i>	<i>2,8%</i>

Source : CAF et INSEE-RP 2021 – Date : 31/12/2022

Fin 2022, **58 474 ligériens** recevaient l'**Allocation Adultes Handicapés (AAH)**, soit 2,8% de la population régionale âgée de 20 à 64 ans. Depuis 2015, le nombre d'allocataires de l'AAH a augmenté de +16,7% en Pays de la Loire avec notamment, une augmentation plus importante en Mayenne (+29,2%).



Source : CAF et INSEE-RP 2021 – Date : 31/12/2022



Source : CAF – Date : 2015-2022

³ L'Allocation Adultes Handicapés (AAH) est attribuée aux personnes atteintes d'un taux minimum d'incapacité et disposant de ressources modestes afin de leur assurer une certaine autonomie financière. La commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ouvre les droits et la CAF vérifie les conditions administratives avant son versement.

Les bénéficiaires du RSA⁴

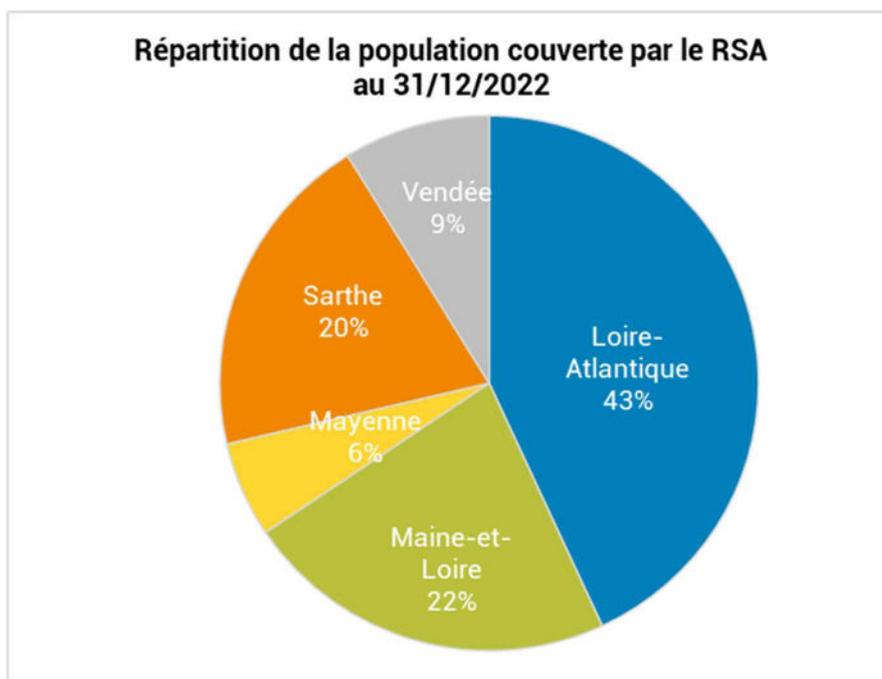
Indicateurs de la population vulnérable	44	49	53	72	85	Pays de la Loire
Nombre de ménages bénéficiaires du RSA au 31/12/2022	30 018	14 326	3 687	12 256	6 297	66 584
<i>Evolution 2015-2022</i>	<i>+23,4%</i>	<i>+8,7%</i>	<i>+18,1%</i>	<i>+24,3%</i>	<i>-4,4%</i>	<i>+16,6%</i>
Population couverte par le RSA au 31/12/2022	58 825	30 669	7 873	27 095	12 014	136 476
<i>Part de la population couverte par le RSA parmi la population de moins de 65 ans</i>	<i>5,0%</i>	<i>4,7%</i>	<i>3,3%</i>	<i>6,2%</i>	<i>2,3%</i>	<i>4,5%</i>
Taux de pauvreté en 2021	10,5	11,5	11,5	13,5	9,1	11,0

Source : CAF et INSEE-RP 2021 / FiLoSoFi 2021 – Date : 31/12/2022

Au 31/12/2022, **66 584 ménages bénéficiaient du RSA**. Depuis 2015, ce nombre a augmenté de 16,6% au niveau régional. Cependant, la Vendée se distingue des autres départements avec une diminution de 4,4% du nombre de ménages bénéficiaires du RSA.

Au 31/12/2022, **les Pays de la Loire comptaient 136 476 personnes couvertes par le RSA**. Près de la moitié de ces allocataires vivent en Loire-Atlantique, soit 43% (58 825 personnes) de la population couverte par le RSA en Pays de la Loire.

La Sarthe est le département avec le taux de pauvreté le plus élevé en région, dépassant le taux régional, tout comme les départements du Maine-et-Loire et de la Mayenne.



⁴ Le revenu de solidarité active (RSA) assure aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu qui varie selon la composition du foyer. Le RSA est ouvert, sous certaines conditions, aux personnes d'au moins 25 ans et aux jeunes actifs de 18 à 24 ans s'ils sont parents isolés ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle.

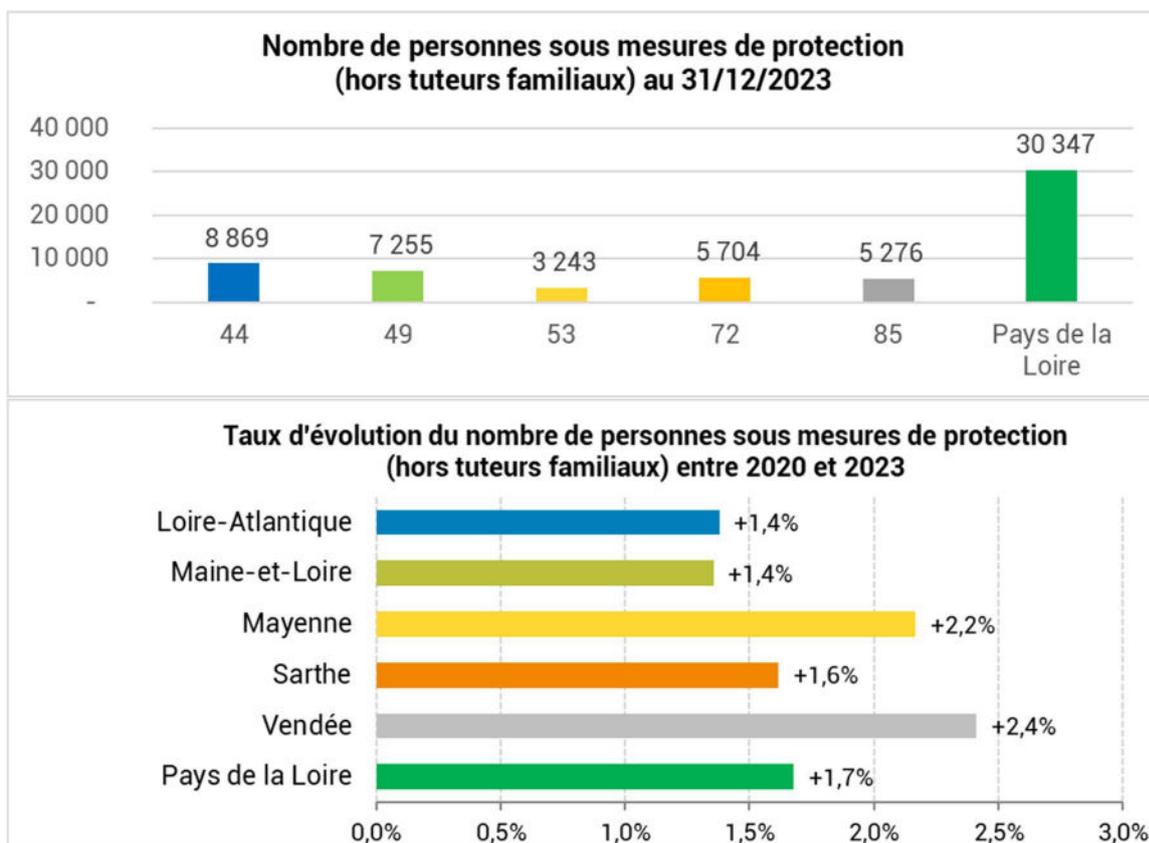
Le public sous mesure de protection en région

Les données actuellement disponibles ne reflètent pas la totalité du public sous mesure de protection. En effet, nous ne disposons pas des données concernant les personnes dont la mesure de protection est assurée par un proche. Ces chiffres présentent seulement la population dont la mesure de protection est gérée par un mandataire professionnel.

Indicateurs sur les personnes protégées	44	49	53	72	85	Pays de la Loire
Nombre de personnes sous mesures de protection (hors tuteurs familiaux)	8 869	7 255	3 243	5 704	5 276	30 347
Taux d'évolution annuel moyen 2015-2023	+1,6%	+1,8%	+2,0%	+1,5%	+2,3%	+1,8%
Taux d'évolution annuel moyen 2020-2023	+1,4%	+1,4%	+2,2%	+1,6%	+2,4%	+1,7%
Part de personnes sous mesures de protection (hors tuteurs familiaux) par rapport à la population de 18 ans et plus en ‰	7,8‰	11,4‰	13,7‰	12,9‰	9,5‰	10,1‰

Source : DDETS et INSEE RP 2021 – Date : 31/12/2023

Fin 2023, le nombre de personnes sous mesures de protection (hors tuteurs familiaux) s'élevait à **30 347 personnes en Pays de la Loire**, soit un taux d'évolution annuel moyen de +1,7% entre 2020 et 2023. C'est en Vendée que l'augmentation est la plus importante (+2,4%). Les personnes sous mesures de protection (hors tuteurs familiaux) représentent 10‰ habitants de 18 ans et plus de la région.

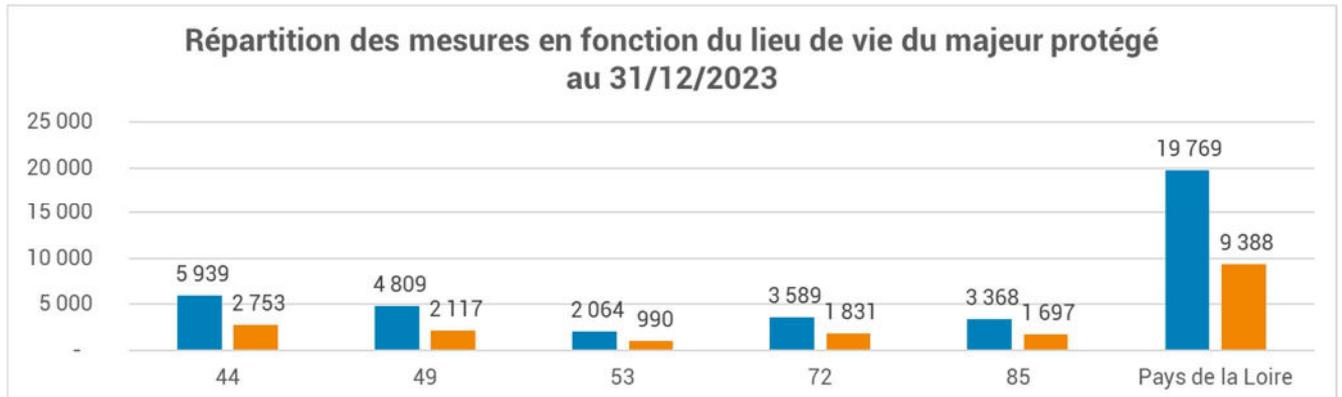


Source : DDETS – Date : 31/12/2023

Au 31/12/2023, les Pays de la Loire comptaient 30 347 personnes protégées (hors tuteurs familiaux).

Parmi ces personnes sous mesure de protection, il est possible de déterminer le lieu de vie pour 29 157 personnes mais certaines mesures (subrogé, sauvegarde, mandat ad hoc majeur soit 1 190 mesures au total) ne sont pas classées dans la répartition suivante.

Ainsi, 19 769 personnes protégées vivaient à leur domicile et 9 388 vivaient en établissement.



Source MI : agrégation régionale bilan MI 2023 et besoins 2024

Source SMJPM : agrégation régionale BP 2024 des SMJPM au 31-12-2023 (prévisionnel) extraite d'e-FSM

L'offre MJPM en Pays de la Loire

Offre existante	44	49	53	72	85	Pays de la Loire
Mandataires individuels	51	35	6	27	17	136
Taux d'évolution annuel moyen 2015-2023	+5,6%	+10,3%	+25,1%	+1,5%	+11,7%	+6,7%
Taux d'évolution annuel moyen 2020-2023	+4,3%	+9,0%	+14,5%	+4,0%	+12,3%	+6,7%
Préposés d'établissement	11	10	4	10	9	44
Taux d'évolution annuel moyen 2015-2023	+0,0%	+0,0%	+3,7%	+4,6%	-1,3%	+0,9%
Taux d'évolution annuel moyen 2020-2023	-5,4%	-8,4%	+0,0%	+7,7%	+8,7%	-0,7%
Services tutélares	4	3	2	2	4	15
Nombre Délégués - Personnes physiques	127	107	58	74	109	475
Nombre Délégués - ETP	117,03	96,90	49,59	145,00	83,95	492,47

Source : Arrêtés préfectoraux – Date : 31/12/2023

Les Mandataires individuels

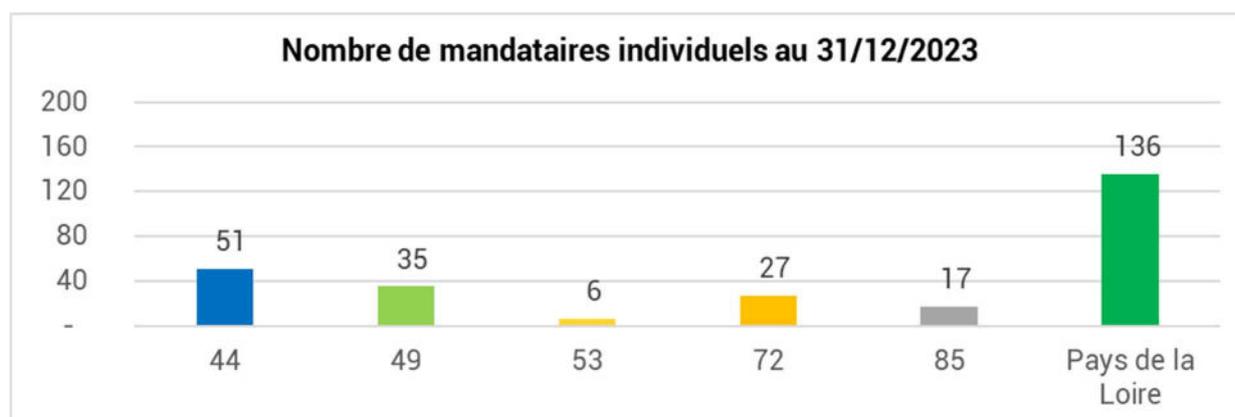
Offre existante	44	49	53	72	85	Pays de la Loire
Mandataires individuels	51	35	6	27	17	136
Taux d'évolution annuel moyen 2015-2023	+5,6%	+10,3%	+25,1%	+1,5%	+11,7%	+6,7%
Taux d'évolution annuel moyen 2020-2023	+4,3%	+9,0%	+14,5%	+4,0%	+12,3%	+6,7%

Source : Arrêtés préfectoraux – Date : 31/12/2023

Fin 2023 en Pays de Loire, **136 mandataires individuels étaient en exercice**. La Loire-Atlantique concentre le plus grand nombre de mandataires individuels.

Le taux d'évolution annuel moyen des mandataires individuels est de +6,7% entre 2020 et 2023. Ce taux atteint +14,5% sur la Mayenne contre +4,3% en Loire-Atlantique.

A noter, **depuis 2020, 48 appels à candidature pour l'agrément de mandataire individuel ont eu lieu, pour un total de 24 mandataires individuels recrutés**. C'est dans le Maine-et-Loire qu'il y a eu le plus de mandataires recrutés sur les 3 dernières années (8 depuis 2020).



Source : Arrêtés préfectoraux – Date : 31/12/2023

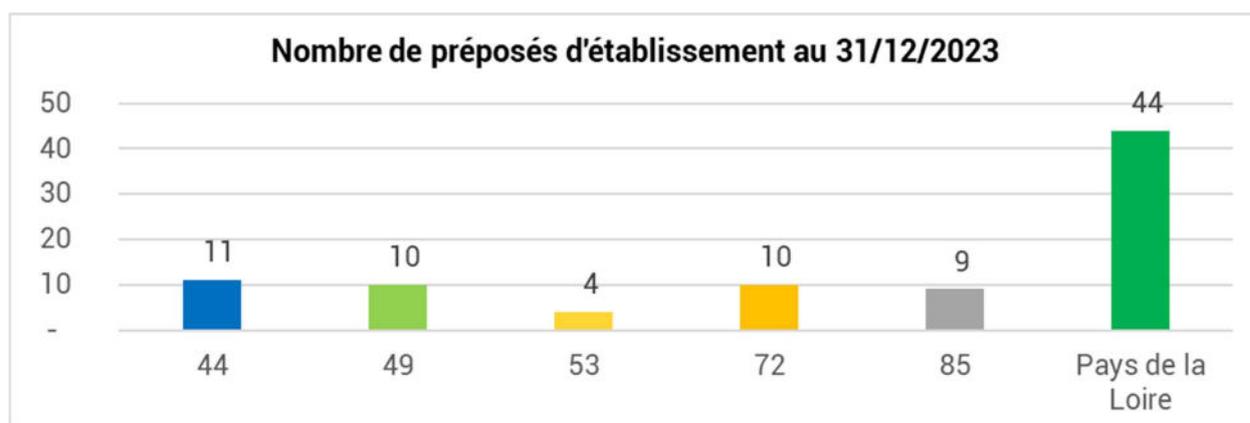
Les préposés d'établissement

Offre existante	44	49	53	72	85	Pays de la Loire
Préposés d'établissement	11	10	4	10	9	44
Taux d'évolution annuel moyen 2015-2023	-	-	+3,7%	+4,6%	-1,3%	+0,9%
Taux d'évolution annuel moyen 2020-2023	-5,4%	-8,4%	-	+7,7%	+8,7%	-0,7%

Source : Arrêtés préfectoraux – Date : 31/12/2023

Fin 2023 en Pays de Loire, **44 préposés d'établissement étaient en exercice**. La Loire-Atlantique concentre 11 préposés d'établissement.

Le nombre de préposés d'établissement a diminué entre 2020 et 2023. Cette tendance se vérifie à des degrés variables dans chaque département. En effet, en Vendée la tendance est inverse, le nombre de préposés d'établissement a augmenté, comme sur la Sarthe, sur la même période.



Source : Arrêtés préfectoraux – Date : 31/12/2023

Les services mandataires

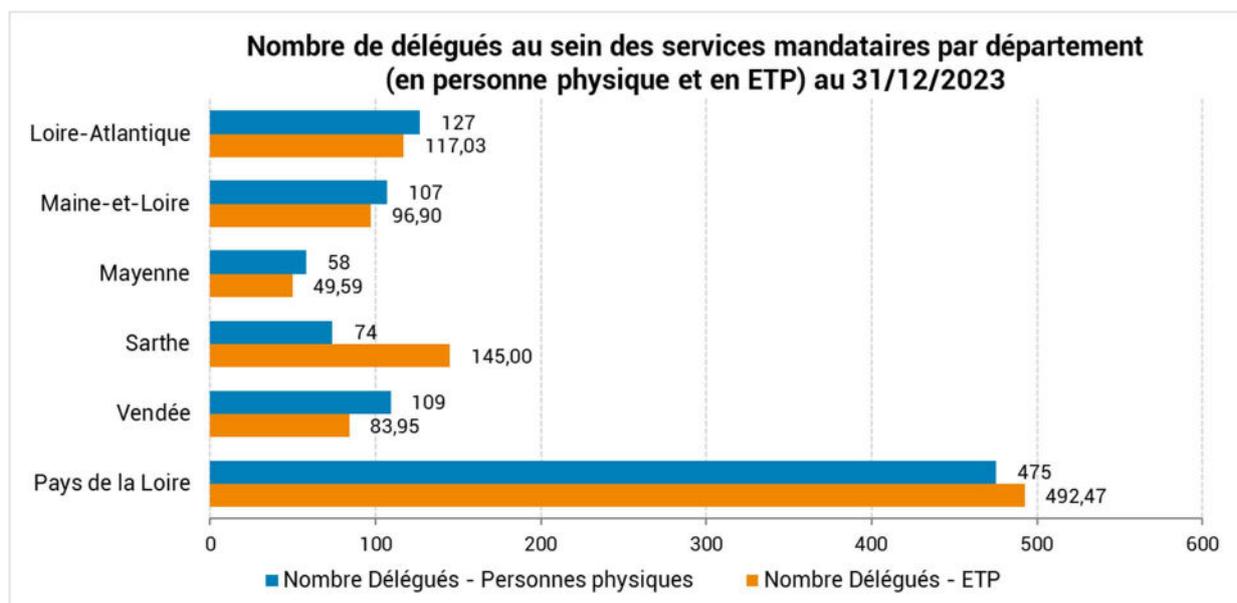
Offre existante	44	49	53	72	85	Pays de la Loire
Services tutélaires	4	3	2	2	4	15
Nombre Délégués - Personnes physiques	127	107	58	74	109	475
Nombre Délégués - ETP	117,03	96,90	49,59	145,00	83,95	492,47

Source : Arrêtés préfectoraux – Date : 31/12/2023

En 2020, les Pays de la Loire comptaient 15 services mandataires :

- 4 en Loire-Atlantique ;
- 3 en Maine-et-Loire ;
- 2 en Mayenne ;
- 2 en Sarthe ;
- 4 en Vendée.

Au 31/12/2023, ces 15 services mandataires étaient composés de 475 délégués (en personne physique) pour 492,47 ETP, dont 127 travaillent en Loire-Atlantique.



Source : Arrêtés préfectoraux – Date : 31/12/2023

Les mesures de protection gérées par les professionnels en région

Les mesures confiées aux professionnels selon le type de professionnel

Nombre de mesures	44	49	53	72	85	Pays de la Loire
Nombre de mesures gérées par les mandataires individuels	1 937	1 508	209	1 366	741	5 761
<i>% Total</i>	<i>22%</i>	<i>21%</i>	<i>6%</i>	<i>24%</i>	<i>14%</i>	<i>19%</i>
<i>Taux d'évolution annuel moyen 2015-2023</i>	<i>+3,8%</i>	<i>+15,0%</i>	<i>+16,9%</i>	<i>+3,5%</i>	<i>+14,2%</i>	<i>+7,3%</i>
<i>Taux d'évolution annuel moyen 2020-2023</i>	<i>+0,2%</i>	<i>+9,3%</i>	<i>+27,0%</i>	<i>+2,5%</i>	<i>+13,3%</i>	<i>+5,1%</i>
Nombre de mesures gérées par les services mandataires	6 714	5 399	2 877	4 042	4 240	23 272
<i>% Total</i>	<i>76%</i>	<i>74%</i>	<i>89%</i>	<i>71%</i>	<i>80%</i>	<i>77%</i>
<i>Taux d'évolution annuel moyen 2015-2023</i>	<i>+1,6%</i>	<i>-0,0%</i>	<i>+1,6%</i>	<i>+1,6%</i>	<i>+1,7%</i>	<i>+1,2%</i>
<i>Taux d'évolution annuel moyen 2020-2023</i>	<i>+1,7%</i>	<i>-0,3%</i>	<i>+1,4%</i>	<i>+2,1%</i>	<i>+1,1%</i>	<i>+1,1%</i>
Nombre de mesures gérées par les préposés d'établissement	218	348	157	296	295	1 314
<i>% Total</i>	<i>2%</i>	<i>5%</i>	<i>5%</i>	<i>5%</i>	<i>6%</i>	<i>4%</i>
<i>Taux d'évolution annuel moyen 2015-2023</i>	<i>-8,7%</i>	<i>-0,7%</i>	<i>-0,9%</i>	<i>-4,9%</i>	<i>-4,9%</i>	<i>-4,3%</i>
<i>Taux d'évolution annuel moyen 2020-2023</i>	<i>-21,8%</i>	<i>-1,5%</i>	<i>-4,6%</i>	<i>-6,7%</i>	<i>-0,8%</i>	<i>-7,6%</i>
Total	8 869	7 255	3 243	5 704	5 276	30 347
Total Entrées (Nombre de mesures ouvertes sur l'année)	1 249	1 481	330	722	706	4 488
Total Sorties (Nombre de fins de mesure sur l'année)	1 151	1 277	299	581	591	3 899

Source : tableau semestriel de suivi de l'activité tutélaire – Date : 31/12/2023

Au niveau régional et en 2023, **les services mandataires accompagnent 77% des personnes protégées par des professionnels, les mandataires individuels 19% et les préposés d'établissement 4%**. Néanmoins, si la part des personnes accompagnées par des préposés d'établissement reste assez similaire en région, des particularités départementales sont constatées :

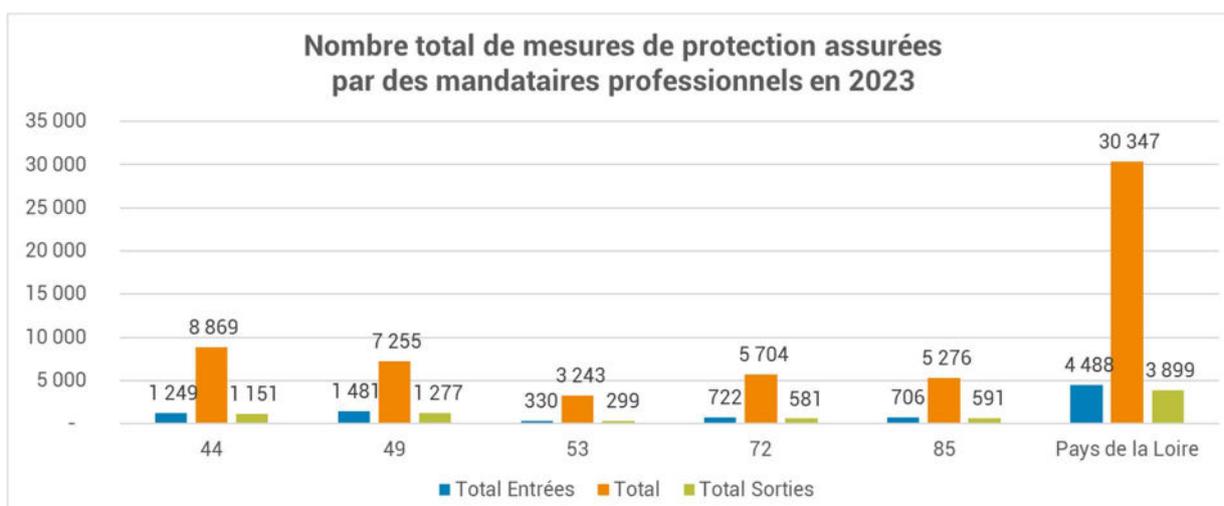
- En Mayenne et en Vendée, la part des personnes accompagnées par les services mandataires est plus importante, dans des proportions variables, qu'au niveau régional (89% en Mayenne et 80% en Vendée)
- En Loire-Atlantique, en Maine-et-Loire et en Sarthe, la part des personnes accompagnées par les mandataires individuels est plus forte qu'au niveau régional (22% en Loire-Atlantique, 21% en Maine et Loire et 24% en Sarthe).



Source : tableau semestriel de suivi de l'activité tutélaire – Date : 31/12/2023

Par ailleurs, si le nombre de mesures gérés par les mandataires individuels et les services mandataires est en progression, **le nombre de mesures gérés par les préposés d'établissement est en nette baisse au niveau régional (avec un taux d'évolution annuel de -7,6% en Pays de la Loire entre 2020 et 2023 et jusqu'à -21,8% en Loire-Atlantique).**

Sur l'année 2023, parmi les 30 347 mesures de protection assurées par des mandataires professionnels, **il y a eu 4 488 ouvertures de mesure alors que 3 899 mesures ont pris fin**, soit un solde de 589 mesures supplémentaires.



Source : tableau semestriel de suivi de l'activité tutélaire – Date : 2023

Les délégués aux prestations familiales

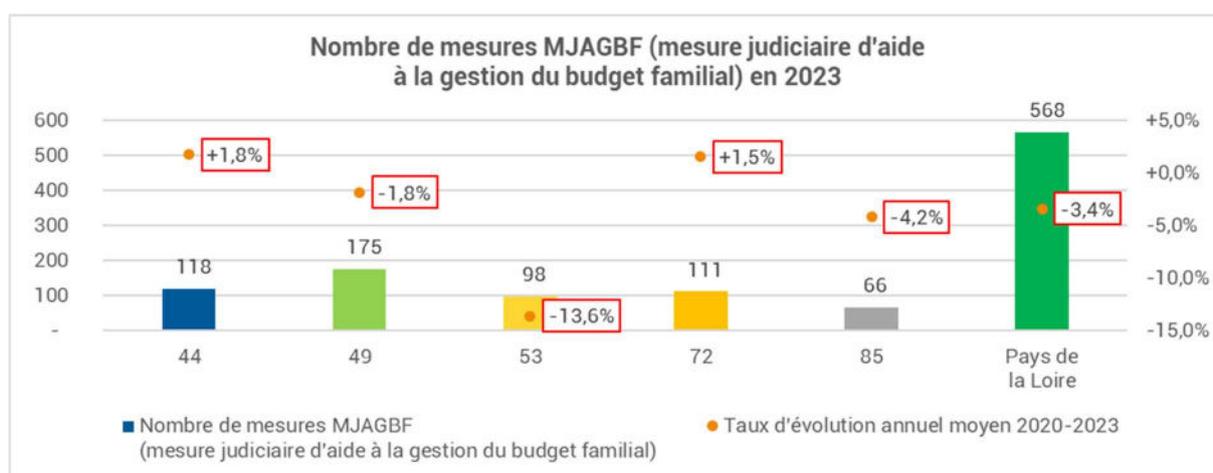
C'est la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 relative à la protection juridique des majeurs qui a réorganisé le statut des délégués aux prestations familiales, applicable depuis le 1er janvier 2009, en s'inspirant très fortement de celui des mandataires judiciaires à la protection des majeurs. Les délégués exercent auprès des familles une action éducative visant à rétablir les conditions d'une gestion autonome des prestations. En Pays de la Loire, on trouve 6 services délégués aux prestations familiales au 31/12/2019⁵ : un dans chaque département sauf en Vendée où il y en a deux.

Les délégués aux prestations familiales	44	49	53	72	85	Pays de la Loire
Nombre de mesures MJAGBF (mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial)	118	175	98	111	66	568
Taux d'évolution annuel moyen 2015-2023	-0,6%	-2,3%	-4,2%	+0,7%	-6,4%	-2,4%
Taux d'évolution annuel moyen 2020-2023	+1,8%	-1,8%	-13,6%	+1,5%	-4,2%	-3,4%
Nombre de MAJGBF pour 1000 familles avec enfants de moins de 25 ans	0,57	1,48	2,40	1,44	0,72	1,06

Source : DDETS(PP) - Circulaire Budgétaire et Insee – RP 2021 – Date : 2023

Sur l'année 2023, 568 MJAGBF⁶ sont actives en Pays de la Loire. Entre 2020 et 2023, le taux d'évolution annuel moyen de MJAGBF est de -3,4% au niveau régional. D'un département à l'autre le recours aux MJAGBF restent assez variable. Sur la même période, les départements de la Loire-Atlantique et de la Sarthe enregistrent une hausse du nombre de MJAGBF alors que dans les autres départements, on constate une baisse, notamment pour la Mayenne.

En 2023, on dénombre 1,06 MJAGBF pour 1000 familles avec des enfants de moins de 25 ans en Pays de la Loire. La nombre atteint 2,40 MJAGBF pour 1000 familles avec des enfants de moins de 25 ans en Mayenne.



Source : DDETS (PP) – Date : 2023

⁵ Source : Schéma régional MJPM et DPF en Pays de la Loire 2020-2025, page 52

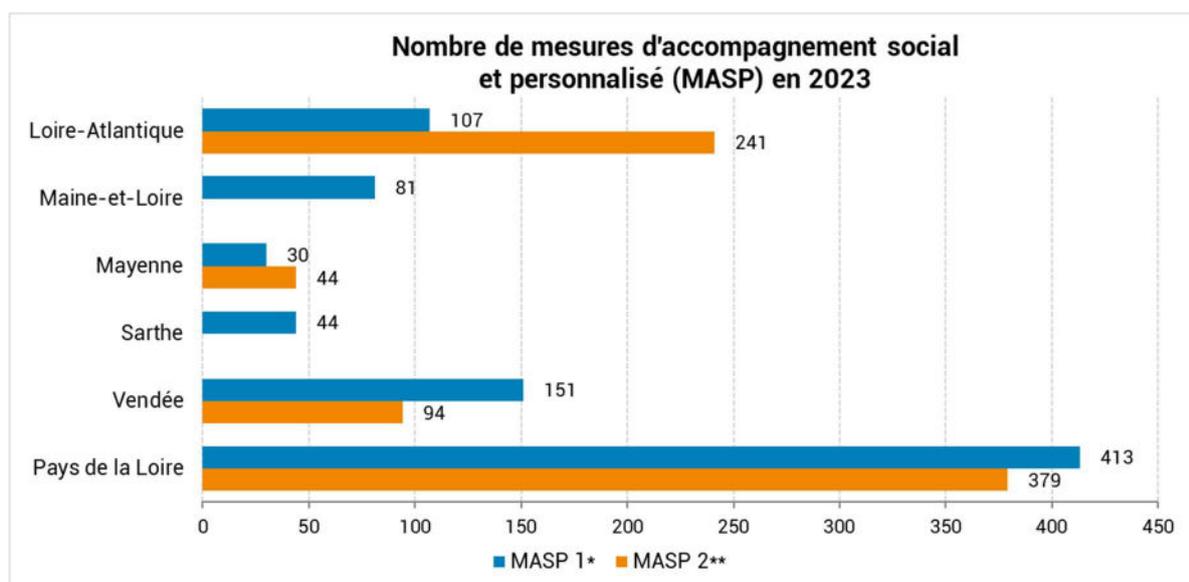
⁶ La mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF) concerne les parents qui ont des problèmes financiers. Elle a pour but de les aider à gérer les prestations familiales reçues pour les enfants. Le juge des enfants ordonne cette mesure dans le cadre de la protection des enfants. La gestion des prestations familiales concernées est confiée à un tiers. La mesure est mise en place pour une durée de 2 ans maximum. Cependant, les parents peuvent contester la décision.

Les mesures d'accompagnement social et personnalisé (MASP)

Les mesures d'accompagnement social et personnalisé (MASP)	44	49	53	72	85	Pays de la Loire
MASP 1*	107	81	30	44	151	413
<i>Evolution entre 2020 et 2023 (en effectifs)</i>	<i>+65</i>	<i>-33</i>	<i>-2</i>	<i>NC</i>	<i>-133</i>	<i>-59</i>
MASP 2**	241	-	44	-	94	379
<i>Evolution entre 2020 et 2023 (en effectifs)</i>	<i>+106</i>	<i>-</i>	<i>-5</i>	<i>-102</i>	<i>-34</i>	<i>-35</i>
MASP 3***	-	-	-	-	-	-
<i>Evolution entre 2020 et 2023 (en effectifs)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Source : Conseils départementaux – Date : 2023

En 2023, 413 MASP 1⁷ et 379 MASP 2 sont actives en Pays de la Loire. A noter, qu'en région, il n'y pas de MASP 3. Entre 2020 et 2023, les nombres de MASP 1 et MASP 2 sont en baisse (avec respectivement -59 et -35) sur l'ensemble de la région. En 2023, 151 MASP 1 sont comptabilisées en Vendée, soit 133 de moins qu'en 2020. A l'inverse, 241 MASP 2 sont comptabilisées en Loire-Atlantique, soit 106 de plus qu'en 2020. Il n'y a aucune MASP 2 active en Maine-et-Loire et en Sarthe en 2023. Tout type de MASP active confondu, c'est en Loire-Atlantique qu'on trouve le plus grand nombre (348) et c'est en Sarthe qu'on en trouve le moins (44).



Source : Conseils départementaux – Date : 2023

⁷ Les mesures d'accompagnement sont destinées à aider des personnes majeures qui ont de grandes difficultés à gérer leur patrimoine, mais qui n'ont pas de difficultés psychologiques ou psychiatriques. Pour bénéficier de ces mesures, ces personnes doivent toucher des prestations sociales (exemples : RSA, allocation familiale, allocation logement...) et ne pas réussir à les utiliser correctement.

MASP 1 : accompagnement social sans gestion des prestations

MASP 2 : accompagnement social avec perception et gestion des prestations

MASP 3 : jugement permettant de retenir le montant du loyer et des charges locatives sur les prestations sociales pour un paiement direct au bailleur

Les mesures de protection gérées par les familles/proches et les services ISTF⁸ en Pays de la Loire

Les mesures de protection confiées aux familles/proches

En l'absence des données émanant du ministère de la Justice, nous ne sommes pas en mesure de vous communiquer des données fiables sur le nombre de mesures confiées aux familles ou proches.

L'activité des services ISTF

Depuis la loi du 5 mars 2007, **le principe de priorité familiale s'impose dans le choix, par le magistrat, du protecteur**. Pour choisir la personne chargée de la protection, le juge devra prendre en considération les sentiments exprimés par le majeur, la nature de ses relations et de ses liens avec la personne désignée, les recommandations éventuelles de sa famille et de ses proches (article 449 troisième alinéa du code civil). Cette même possibilité sera ouverte aux parents d'un enfant handicapé et qui en assument la charge.

Pour accompagner et inciter les familles à assumer la gestion de la mesure de protection de leur parent, **la loi du 5 mars 2007 a reconnu le droit à l'information et à un soutien technique envers les tuteurs familiaux**. Pour ce faire, ils doivent s'adresser aux greffes des tribunaux judiciaires. Ces derniers doivent leur remettre une liste de personnes et structures qui délivrent une information objective et impartiale. Cette information n'a pas pour objet d'influencer la personne qui la reçoit dans les décisions relatives à la situation personnelle, patrimoniale, financière et économique de la personne protégée. C'est pourquoi elle doit être délivrée par des professionnels du secteur. Ce dispositif propose notamment :

- Une écoute par un professionnel expérimenté,
- Des entretiens personnalisés,
- Des réunions d'information et d'échanges,
- Un soutien technique et concret,
- Une aide à la rédaction des requêtes et aux démarches administratives,
- La remise de documentation.

En Pays de la Loire, un dispositif structuré de soutien aux tuteurs familiaux a été instauré en 2012. Il est organisé, au niveau départemental, sous la responsabilité d'associations :

- ATIMP et UDAF pour le 44
- Cité Justice Citoyen pour le 49
- UDAF et ATMP pour le 53
- UDAF pour le 72
- UDAF pour le 85

Pour en savoir plus sur l'ISTF en région Pays de la Loire :

<https://pays-de-la-loire.dreets.gouv.fr/Information-et-Soutien-aux-Tuteurs-Familiaux-ISTF>

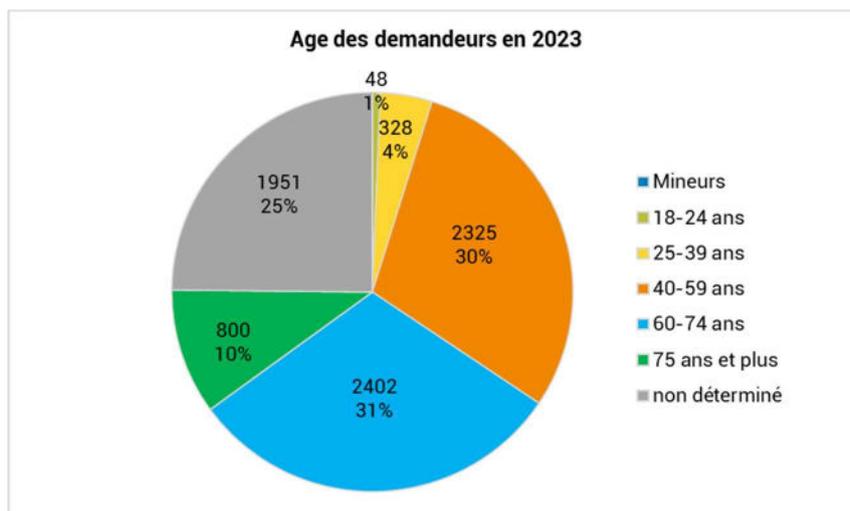
⁸ Service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux

Les personnes sollicitant les services ISTF

En 2023, les personnes âgées de 60 à 74 ans (31%) et de 40 à 59 ans (30%) sont celles qui ont le plus sollicité les services ISTF en Pays de la Loire. Ces deux tranches d'âge concentrent 60% des demandes. Cependant, au niveau régional, 25% des demandes d'informations sont adressées par des personnes dont l'âge n'est pas déterminé. On peut donc supposer que les services ISTF ne demandent pas forcément l'âge au demandeur ou que les demandeurs ne souhaitent pas communiquer leur âge ce qui expliquerait la part importante de demandeurs sans âge déterminé.

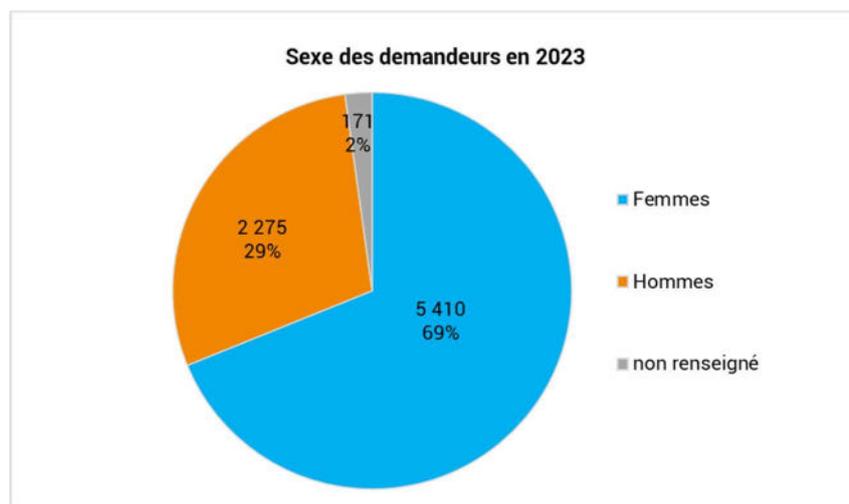
Quelques spécificités sur le plan départemental :

- En Vendée, la tranche d'âge des 40-59 ans atteint 34% des demandes.
- En Sarthe, la tranche d'âge des 60-74 ans atteint 45% des demandes.
- En Loire-Atlantique, la tranche d'âge des 75 ans et plus atteint 15% des demandes.



Source : fiches d'intervention de la plateforme ISTF – Date : 2023

En 2023, les personnes sollicitant les Services ISTF de la région sont des femmes dans 69% des demandes.

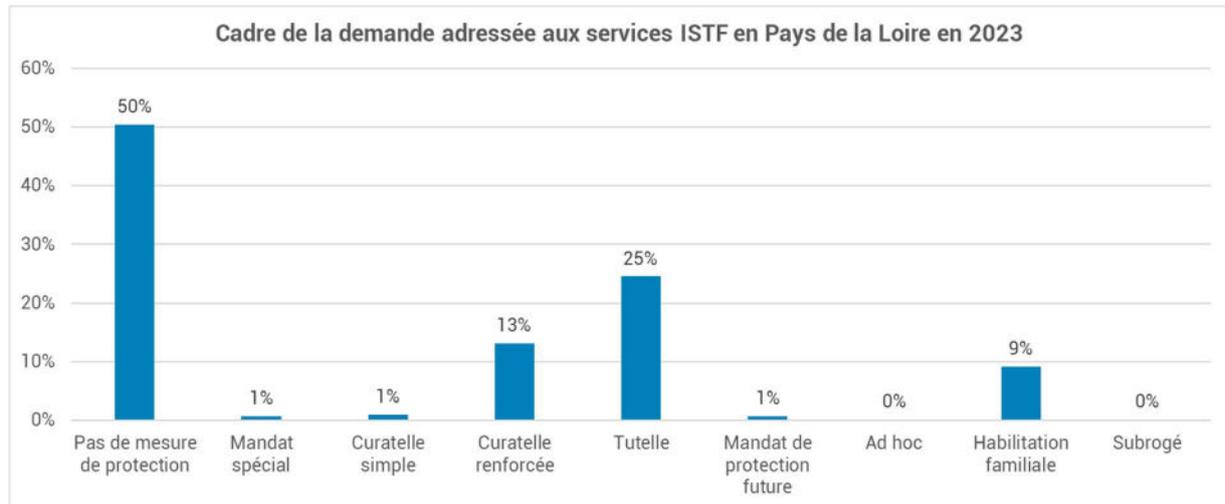


Source : fiches d'intervention de la plateforme ISTF – Date : 2023

Demandes adressées aux services ISTF

Sur 2020, 50% des demandes adressées aux services ISTF concernent des situations où il n'y a pas de mesure de protection. Le reste des demandes concernent généralement des tutelles (25%), des curatelles renforcée (13%) mais également des habilitations familiales (9%).

La Vendée se distingue de cette répartition car 70% des demandes adressées aux services ISTF concernent des situations où il n'y a pas de mesure de protection.

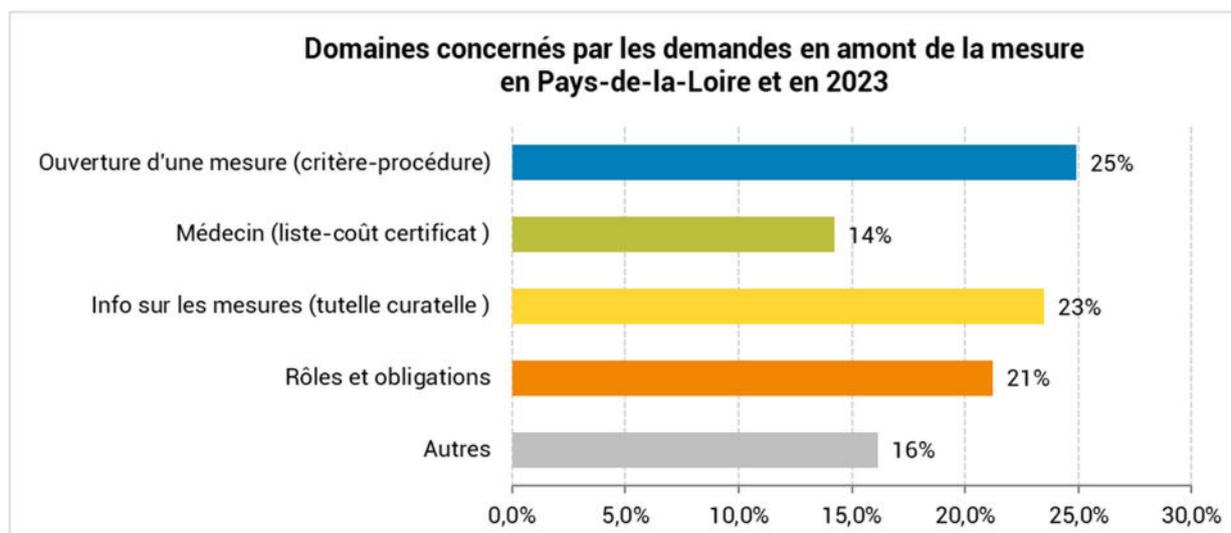


Source : fiches d'intervention de la plateforme ISTF – Date : 2023

En amont de la mesure, **25% des demandes concernent les critères et la procédure concernant l'ouverture d'une mesure de protection.** 23% des demandes visent à obtenir des informations sur les mesures de protection.

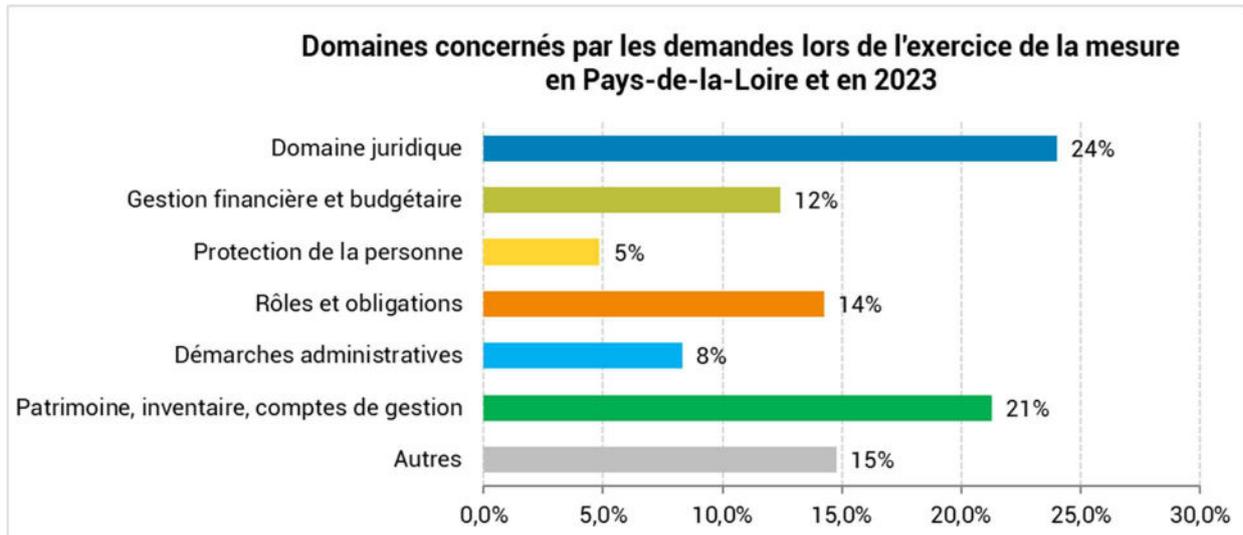
Quelques spécificités départementales sont à mettre en avant :

- En Maine-et-Loire, 54% des demandes concernent les critères et la procédure concernant l'ouverture d'une mesure de protection.
- Dans la Sarthe, 33% des demandes visent à obtenir des informations sur les rôles et obligation du tuteur.



Source : fiches d'intervention de la plateforme ISTF – Date : 2023

Lors de l'exercice de la mesure, **24% des demandes concernent les obligations des tuteurs familiaux dans le domaine juridique et 21% dans le domaine de la gestion du patrimoine, la réalisation de l'inventaire de patrimoine et la tenue du compte de gestion de la personne protégée.** Les demandes concernant la protection de la personne sont assez peu représentées (5%).



Source : fiches d'intervention de la plateforme ISTF – Date : 2023

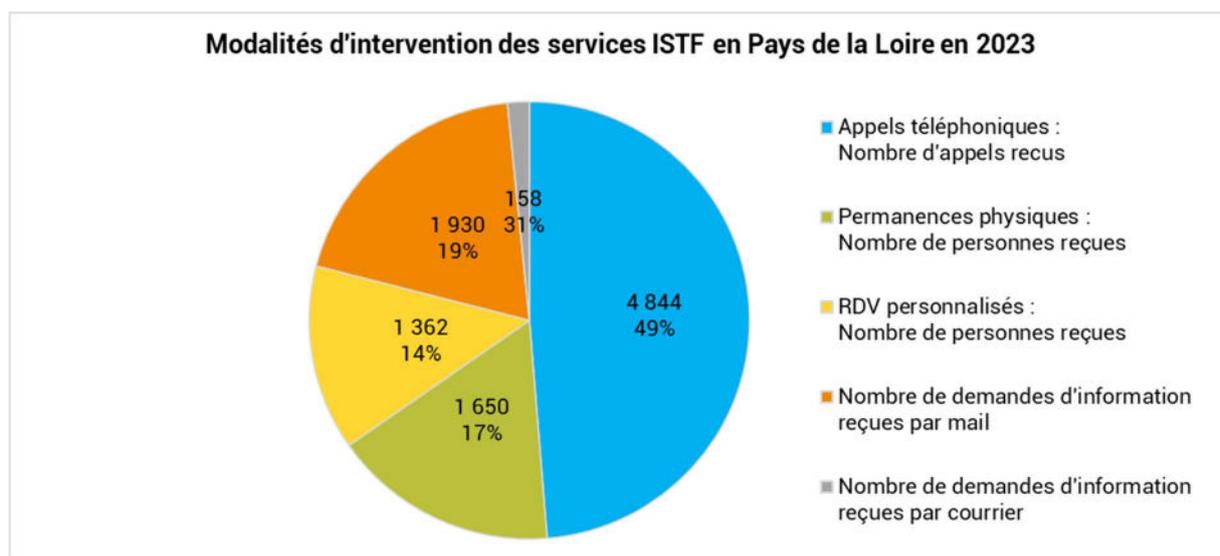
Modalités d'intervention des services ISTF

Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux	44	49	53	72	85	Pays de la Loire
Appels téléphoniques : Nombre d'appels recus	1 424	1 469	460	632	859	4 844
% Total	66%	47%	54%	50%	34%	49%
Taux d'évolution annuel moyen 2021-2023	-3,4%	+32,5%	+13,7%	+15,0%	+10,1%	+11,4%
Permanences physiques : Nombre de personnes reçues	503	261	32	169	685	1 650
% Total	23%	8%	4%	13%	27%	17%
Taux d'évolution annuel moyen 2021-2023	+23,8%	+56,2%	+33,3%	+69,2%	+57,8%	+44,8%
RDV personnalisés : Nombre de personnes reçues	110	562	256	193	241	1 362
% Total	5%	18%	30%	15%	10%	14%
Taux d'évolution annuel moyen 2021-2023	-22,9%	+26,0%	+12,0%	+17,0%	+30,7%	+15,3%
Nombre de demandes d'information reçues par mail	133	818	91	268	620	1 930
% Total	6%	26%	11%	21%	25%	19%
Taux d'évolution annuel moyen 2021-2023	-4,2%	+79,5%	+80,3%	+20,0%	+26,2%	+38,8%
Nombre de demandes d'information reçues par courrier	-	38	12	12	96	158
% Total	0%	1%	1%	1%	4%	2%
Taux d'évolution annuel moyen 2021-2023	-	+14,5%	-	-7,4%	+70,6%	+40,5%
Total	2 170	3 148	851	1 274	2 501	9 944

Source : fiches d'intervention de la plateforme ISTF – Date : 2023

Sur l'année 2023, **49%** des demandes adressées aux services ISTF en région ont été faites par des appels téléphoniques, **19%** par mail, **17%** par des permanences physiques et **14%** par des rendez-vous personnalisés.

Entre 2021 et 2023, ce sont les permanences physiques qui sont en nette progression avec un taux d'évolution annuel de +45%. Les demandes d'information reçues par mail ont également nettement progressé avec un taux d'évolution annuel de +39% entre 2021 et 2023.



Source : fiches d'intervention de la plateforme ISTF – Date : 2023